



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



GUADELOUPE



GUYANE



MARTINIQUE



MAYOTTE



LA RÉUNION



SAINT-BARTHÉLEMY



SAINT-MARTIN



SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024

**Février 2025**

**ODEADOM**

12, rue Henri Rol-Tanguy  
TSA - 60006  
93555 MONTREUIL CEDEX

# SOMMAIRE

**Le mot du président du conseil d'administration**  
**Le mot du directeur**

- 1 Les temps forts 2024 en quelques dates**
- 2 Les filières agricoles une année 2024 marquée par des évolutions climatiques d'importance**
- 3 L'ODEADOM : des interventions au service de la souveraineté alimentaire : L'action aux services des agricultures**
- 4 L'année 2024 dans les territoires**
  - Mayotte
  - Guadeloupe
  - Martinique
  - Guyane
  - La Réunion
  - Saint-Pierre-et-Miquelon
  - Saint-Martin
  - Saint-Barthélemy
- 5 Un établissement qui s'engage dans un nouveau contrat**





## Le mot du Président



Joël **SORRES**

Président du conseil d'administration de l'ODEADOM

### Bilan 2024 : Une année de résilience et de perspectives

L'écriture du rapport d'activité de l'année écoulée constitue bien plus qu'un simple exercice de mémoire. C'est une opportunité importante pour évaluer les réalisations de notre office et les dynamiques de l'environnement dans lequel il évolue. Cet examen met en lumière non seulement les avancées réalisées, mais aussi les nombreux défis auxquels nous avons été confrontés.

Chaque année, nous espérons pouvoir valoriser les succès, petits et grands : les progrès de nos filières, les développements décisifs des dispositifs d'accompagnement, ou encore les événements qui mettent en avant les atouts et les contraintes de notre secteur. Ces avancées existent et doivent être reconnues à leur juste valeur. Cependant, l'année 2024 s'est aussi distinguée par des épreuves significatives.

#### Des épreuves climatiques aux impacts marquants Les aléas climatiques ont fortement touché les territoires d'Outre-mer :

- **Le cyclone Belal**, survenu dès le début de l'année, a entraîné des pertes considérables à La Réunion, avec près de trois mois de production maraîchère compromis.
- **Les campagnes sucrières** ont fait face à des difficultés importantes : en Guadeloupe, une récolte compliquée a abouti à une production de sucre en nette baisse, tandis qu'à La Réunion, les résultats ont été les plus faibles depuis plusieurs décennies.
- **La sécheresse inédite** en Guyane et à La Réunion a rappelé les effets de plus en plus prégnants du changement climatique.
- En toute fin d'année, **le cyclone Chido à Mayotte** a été une véritable tragédie sur les plans humain et matériel, mettant à mal l'agriculture locale qui doit désormais se reconstruire en profondeur.

Ces événements soulignent l'importance d'une mobilisation collective pour renforcer la résilience de nos filières agricoles face aux changements climatiques.

#### Une période politique complexe

L'année 2024 a également été marquée par une certaine instabilité politique. Les incertitudes nées de la période post-élections ont entraîné des retards regrettables dans la mise en œuvre de certaines orientations stratégiques pour notre secteur.

Les délais de prise de décision se sont allongés, suscitant des interrogations quant à la continuité des politiques publiques essentielles à nos activités. Cette situation interpelle particulièrement un secteur agricole qui repose sur une vision à long terme et nécessite une stabilité institutionnelle pour prospérer.

Nous espérons vivement une accélération des engagements pour :

- **Renforcer la souveraineté alimentaire** de nos territoires.
- **Relancer les filières agricoles fragilisées**, notamment celles touchées par les crises climatiques.
- **Développer des dispositifs d'accompagnement ambitieux**, favorisant l'emploi et la transition écologique ainsi que la performance économique de nos exploitations

#### Une volonté de rebond collectif

Malgré ces défis, l'esprit d'initiative et la capacité de résilience de notre secteur demeurent intacts. Nous devons transformer ces épreuves en leviers d'amélioration pour adapter nos pratiques, renforcer nos filières et réaffirmer notre rôle stratégique dans l'économie nationale.

L'année 2025 sera décisive pour renouer avec un rythme de croissance porteur d'espoirs. Nous appelons donc à une mobilisation partagée, tant des acteurs du secteur que des décideurs politiques, afin de relever ensemble les défis à venir avec conviction et volonté.

Construire un avenir agricole durable et prospère n'est possible qu'à travers une action collective harmonieuse, soutenue par des politiques publiques cohérentes et des engagements clairs. Ensemble, nous pouvons tracer la voie d'un renouveau agricole porteur de promesses et de prospérité.



## Le mot du directeur

L'année retracée dans ce rapport est à la fois une année d'accomplissement des missions de l'ODEADOM, sans faille, avec constance et des résultats honorables, et parallèlement une année d'engagement vers le futur avec des missions de l'office renouvelées, développées dans le cadre du contrat d'objectifs et de performance signé lors du salon de l'agriculture de 2024.

Ce cadre est important dans la vie d'un établissement en lui donnant un cap de moyen terme, pour les 5 années à venir. Et ce contrat est ambitieux. Il appelle non seulement à consolider et moderniser les missions d'organisme payeur qu'assure l'ODEADOM, mais également il donne plus d'ampleur à sa mission de concertation entre les parties prenantes de la politique agricole ultramarine et il demande de développer l'expertise au service des filières et des ministères qui dictent cette politique.

L'office sera au rendez-vous, à hauteur des moyens qui lui seront dévolus pour faire face à ces nouvelles attentes. L'année 2024 a d'ores et déjà marqué cette première année du cadre nouveau, nos partenaires ont pu mesurer les premières inflexions.

Ce contrat court sur un moyen terme qui est important, gage de stabilité, d'un cap, d'un horizon vers lequel se diriger, d'une concentration des efforts sur des orientations clairement exprimées. Et ceci sans faillir sur les missions socle de notre activité, ce qui est sans doute d'autant plus important dans des périodes d'instabilités institutionnelles. Nous ne pouvons que remercier de leur soutien tous nos partenaires dont la constance et l'appui maintenu ont permis l'accomplissement de nos tâches. Et remercier encore les équipes de l'office dont l'efficacité est reconnue par nos mandants, nos bénéficiaires et l'ensemble des audits et contrôles externes dont nous sommes l'objet.

S'il est un axe pour lequel les progrès sont encore trop limités et pour lequel nous souhaitons faire mieux et plus, c'est celui de la simplification. Simplification administrative pour les entreprises que nous avons la tâche d'accompagner. Simplification de procédure en interne pour plus d'efficacité et pour capitaliser dans les nouveaux outils numériques. Simplification des dispositifs dont la lisibilité et le sens se perdent au court du temps et au gré des ajustements accumulés. C'est également un axe de notre contrat. Il sera en haut de nos priorités.



Jacques **ANDRIEU**  
Directeur de l'ODEADOM

# 1 - Les temps forts 2024 en quelques dates



Finalisation du contrat d'objectifs et de performance de l'ODEADOM, mis en débat lors du conseil d'administration de l'ODEADOM du 29 janvier. Débat nourri, qui a permis de compléter le projet de texte, lequel sera adopté lors de la réunion de février 2024 du conseil.



Un salon international de l'agriculture particulièrement riche pour les Outre-mer et pour l'ODEADOM. Le Premier ministre Gabriel Attal nous a fait l'honneur d'une longue visite et d'un débat sur notre stand. Les ministres y ont signé notre contrat d'objectifs et soufflé les bougies des 40 ans de l'ODEADOM



L'ODEADOM audité par les services de la Commission européenne quant à la sécurité de ses outils informatiques, avec un bilan satisfaisant et des recommandations mises en œuvre dans la foulée.

Déplacement du président de la République les 25 et 26 mars en Guyane avec notamment une séquence agricole et pêche importante.

Participation de l'ODEADOM aux journées européennes du Conseil économique social et environnemental (CESE) le 27 mars 2024 dans l'atelier consacré aux RUP, au côté de la DGOM



Réunions au siège de l'ODEADOM à Montreuil de tous les comités sectoriels pour un point partagé de la vie des filières ultramarine et des débats sur les priorités à mettre en œuvre.

Visite officielle du ministre de l'Intérieur et des Outre-mer et de la ministre déléguée aux Outre-mer en Guadeloupe les 17 et 18 avril 2024 avec une séquence agricole fournie (banane, canne, filières végétales)



Réunions les 28 et 29 mai des groupes de travail consacrés aux évolutions structurelles du programme POSEI avec des orientations quant aux évolutions de financement et aux évolutions institutionnelles avec les territoires.

Déplacement d'une délégation ODEADOM-DGOM en Martinique du 13 au 17 mai 2024



Inauguration du centre CTIFL de Guyane le 3 juin 2024 et déplacement de l'ODEADOM avec Chambres d'agriculture France en Guyane

Réunion du Conseil supérieur d'orientation et de coordination de l'économie agricole et alimentaire (CSO) consacré à la simplification en agriculture.



Présentation des résultats de la Commission des comptes de l'agriculture de la Nation avec, pour la première fois, un focus sur les Outre-mer présenté par l'équipe de l'observatoire de l'ODEADOM le 3 juillet

Réunion du comité sectoriel banane le 10 juillet consacré au plan banane durable 3

Rencontre annuelle de l'ARIBEV avec les correspondants nationaux le 2 juillet pour un état des réalisations et des projets à La Réunion





Les Outre-mer particulièrement à l'honneur à l'occasion des Jeux Olympiques de Paris, en les faisant rayonner sous les regards de la planète.



Rencontres « Terres de Jim » des jeunes agriculteurs à Mamirolle (Doubs) les 6, 7 et 8 septembre 2024 avec une délégation et un stand des différents territoires ultramarins.



Premier comité de pilotage de l'étude ODEADOM consacrée à l'emploi agricole dans les territoires ultramarins, étude fortement demandée par les représentants des filières.



Réunions des comités sectoriels consacrées aux évolutions 2025 du programme POSEI en visioconférence le 5 octobre.

Mission ODEADOM à La Réunion du 2 au 9 octobre 2024, à l'occasion notamment de la Journée Agro Fert'iles élevage.

Journée relative aux PAT (projets alimentaires territoriaux) dans les Outre-mer le 18 octobre 2024.



Réunion du conseil d'administration de l'ODEADOM sur deux jours, 21 et 22 novembre, avec notamment des interventions cadre du directeur général de la performance économique et environnementale des entreprises (Ministère agriculture) et du directeur général des Outre-mer (Ministère des Outre-mer).

Soirée anniversaire des 40 ans de l'ODEADOM du 21 novembre 2024 en présence du ministre des Outre-mer, des administrateurs de l'office, des personnels et des correspondants nationaux.

35 et 26 novembre, séminaire Ecophyto Inter DOM à La Réunion



## 2 - Les filières agricoles une année 2024 marquée par des évolutions climatiques d'importance

### Filières végétales diversifiées

**Le président du comité sectoriel,  
Bernard Sinitambirivoutin**

L'année 2024 aura été encore compliquée pour la filière des fruits et légumes des Outre-mer, tant sur le plan climatique que sanitaire. L'ensemble de nos territoires a été fortement impacté par des épisodes de sécheresses intenses et des pluies diluviennes induisant des baisses de production dans toutes les filières.

Dans ce contexte morose, j'ai une grande pensée pour les Mahorais qui ont vécu une vraie tragédie lors du passage du cyclone Chido qui a ravagé l'île de Mayotte. Le secteur agricole essentiel dans leur économie a été complètement détruit laissant de nombreuses familles vivant de cette activité dans la plus grande détresse.

Devant une telle catastrophe, l'action de l'Etat devra être rapide, intense et des moyens financiers exceptionnels devront être mobilisés rapidement pour la mise en place d'un plan de relance ambitieux pour l'agriculture Mahoraise.

Ce triste évènement, nous ramène tous au défi du changement climatique auquel nos agricultures sont confrontées. Nous subissons les conséquences désastreuses du bouleversement du climat et particulièrement cette élévation de la température provoquant ainsi des chutes de rendement et des manques de production dans de nombreuses filières.

Ce que prévoyait les météorologues à l'horizon 2050 est déjà à nos portes. Nous devons donc accélérer les travaux de réflexions et de recherches sur les solutions potentielles d'adaptation à ce changement climatique (la recherche variétale, les modes de production résilients, la protection des cultures...) en collaboration avec les centres et instituts de recherche présents en Outre-mer.



Les directives de l'ANSES sur le retrait continu de nombreuses molécules pharmaceutiques n'ont pas été sans conséquences pour de nombreuses filières. Nous nous retrouvons souvent dans des impasses sanitaires ou peu d'alternatives réalistes et opérationnelles nous sont proposées.

Face à une telle situation, nos inquiétudes sont grandissantes sur notre capacité à produire en quantité afin d'atteindre les objectifs partagés entre l'Etat et les professionnels sur notre souveraineté alimentaire.

Malgré tout, nous restons ancrés dans une vision positive sur l'avenir de notre filière et convaincus des réelles potentialités de ce secteur économique tant sur la production que sur l'agro-transformation.

Les grands chantiers de transformation agricoles, inscrits dans le plan de souveraineté nationale, visant à soutenir l'investissement en matière de modernisations et d'innovations devront s'intensifier et s'adapter aux réelles attentes des professionnels en Outre-mer. Notre retard est conséquent et nos besoins financiers sont importants.

Le climat politique instable sur le plan national ne doit cependant pas nous décourager. Nous devons poursuivre nos échanges de manière soutenue dans les instances de l'ODEADOM (le conseil d'administration, le comité sectoriel et le comité de pilotage stratégique) afin de ne pas perdre le temps qui nous est si précieux compte tenu de l'urgence dans laquelle nous nous trouvons. Les chantiers engagés sur la réforme du programme POSEI et la mise en œuvre de nos plans de développements agricoles devront se poursuivre avec détermination et engagement de tous.

Je salue la présence des représentants des différents Ministères (DGPE et DGOM) présents lors de ces rencontres avec qui nous échangeons librement et qui jouent un rôle essentiel dans l'avancée de nos projets de développement et de structuration.

Je remercie l'ensemble du personnel de l'ODEADOM, qui au fil des décennies a su capitaliser une bonne connaissance des spécificités agricoles dans les Outre-mer et est présent à nos côtés lors de toutes ces rencontres.

Sans lassitude, je poursuivrai cette année avec cette même envie de bien faire, dans la concertation la plus large avec mes collègues professionnels des différents territoires et les remercie pour leur confiance.



## Banane

### Le président du comité sectoriel, Nicolas Marraud des Grottes

En 2024, la filière banane des Antilles françaises continue de faire face à des défis structurels et conjoncturels majeurs, malgré les efforts soutenus pour maintenir la production et améliorer la rentabilité.

#### 1. Production sous pression :

La production de bananes en Guadeloupe et en Martinique reste fragilisée par la progression de la Cercosporiose Noire, un champignon dévastateur. La production totale pour les Antilles françaises est stabilisée à 193 000 tonnes en 2024 dont 188 000 T ont été vendues en France Hexagonale et 5 000 T en Guadeloupe et en Martinique.

#### 2. Conditions climatiques défavorables :

Les effets prolongés du phénomène El Niño ont accentué les périodes de sécheresse en 2024 et devraient avoir des effets jusqu'au printemps 2025. En Martinique, la sécheresse particulièrement sévère a entraîné une demande de reconnaissance de circonstances exceptionnelles, nécessaire pour reconstituer et indemniser les pertes de récolte subies par les producteurs.

#### 3. Hausse des coûts de production :

Les exploitations font face à des coûts croissants, notamment de la main-d'œuvre, nécessaires pour lutter contre la Cercosporiose Noire. La guerre en Ukraine continue également de peser sur les coûts des intrants agricoles, aggravant les difficultés financières.

#### 4. Usage des drones pour la lutte phytosanitaire :

Face à la menace persistante de la Cercosporiose Noire, la filière souhaite intégrer de nouvelles technologies, comme l'utilisation de drones pour optimiser les traitements phytosanitaires. Ces outils permettront une application plus précise et ciblée des produits, réduisant ainsi les coûts, les impacts environnementaux, et augmentant l'efficacité des interventions sur des parcelles difficiles d'accès. Cette innovation constituera une avancée significative dans la lutte contre ce champignon, tout en répondant aux attentes en matière de durabilité agricole et de limitation de la pénibilité du travail.

#### 5. Adaptation commerciale :

Les efforts de montée en gamme et la segmentation commerciale ont permis un maintien des prix pour 2024. Cependant, ce prix reste très insuffisant pour compenser les surcoûts structurels et climatiques.

#### 6. Soutiens financiers :

La filière a bénéficié d'une aide à la trésorerie pour les exploitations bananières en difficulté de 9,5 millions d'euros et l'ouverture des guichets au titre de la planification écologique, dans le cadre du plan de souveraineté fruits et légumes.

#### Perspectives pour 2025 :

Pour surmonter ces défis, la filière banane continue de démontrer sa résilience et son dynamisme, mais il est impératif de renforcer les efforts en matière de recherche et d'innovation (notamment avec les drones, les NBTs et d'autres technologies), de mobiliser des financements additionnels, et de continuer à améliorer la compétitivité de la filière. Par ailleurs, l'adaptation aux impacts climatiques à long terme reste un enjeu central pour garantir la pérennité de la production bananière dans les Antilles françaises.

- De poser la problématique des **enjeux économiques liés à l'amélioration de la résilience** des exploitations, en travaillant à la constitution de références sur de nouvelles solutions pour faire face aux aléas qui seront croissants, et à l'égalité de traitement des territoires ultramarins sur la question des outils indemnitaires ou assurantiels dans le domaine agricole ;
- De positionner la question de **l'adaptation au changement climatique comme élément majeur dans une mutation agricole plus globale** déjà engagée, en articulant notamment cette adaptation avec les questions de souveraineté alimentaire et de massification des systèmes agroécologiques ;
- De confirmer l'importance d'un **travail multi acteurs** où tous doivent être impliqués, avec les différentes responsabilités incombant aux structures, qu'elles soient administratives, techniques ou politiques, chacune dans son domaine de compétence.



## 2 - Les filières agricoles une année 2024 marquée par des évolutions climatiques d'importance

### Elevage

#### Le président du comité sectoriel, Henri Lebon

C'est avec beaucoup d'humilité que j'ai présidé, cette année encore, le comité sectoriel élevage de l'ODEADOM. Cette instance de discussions orchestrée avec habileté par l'ODEADOM joue un rôle essentiel dans les perspectives et l'avenir que nous donnons à nos territoires ultra marins. En effet, les conséquences des crises successives ont nettement marqué nos producteurs, nos outils de production et transformation et nos filières dans leur globalité, dans l'ensemble de nos territoires. Les augmentations des coûts et charges ne nous ont pas épargnés et nous devons continuer à maintenir notre place sur nos marchés insulaires pour poursuivre nos développements respectifs dans ce contexte inflationniste. Or le comité sectoriel élevage permet justement de partager nos difficultés, nos enjeux, mais aussi nos solutions pour rassembler nos forces en vue de protéger et soutenir nos outils de production face à un contexte toujours plus tendu. Je tiens à féliciter mes collègues pour leur résilience qui démontre la force de nos modèles de production au profit du développement de nos territoires. Je les remercie pour leur participation et contribution aux travaux successifs que nous avons tenus cette année encore.

Les mouvements gouvernementaux et les ambitions des autorités nationales pour nos territoires nous ont amenés à rediscuter ce modèle et les accompagnements financiers qu'ils nécessitent au travers du POSEI notamment. Je souligne l'implication forte des services de l'ODEADOM pour permettre de tenir ces discussions dans le cadre d'instances devant nous permettre de travailler sereinement à la poursuite de nos ambitions collectives. Si les discussions ont été animées c'est qu'il s'agit de l'avenir de nos filières, de nos productions, de nos éleveurs.

Nous avons travaillé pendant de très longues années avec acharnement à la structuration de nos filières pour préserver nos éleveurs et leurs rémunérations. Nous travaillons en permanence à rendre nos produits accessibles à nos concitoyens pour répondre à nos ambitions de souveraineté alimentaire. Nous nous efforçons de redorer l'image de l'élevage écornée par les évolutions de la société alors même que nous fournissons de quoi se nourrir à nos compatriotes. Et ce, afin d'avoir des candidats à l'installation pour pouvoir engager le développement de nos productions tant attendu par Paris et Bruxelles, et nous-mêmes avant tout. Nous devons renouveler nos générations nous aussi. Remettre en question les fondements mêmes de nos efforts, de notre engagement alors même que nous avons ce virage à prendre ne peut être que source de tensions. Toutefois nous avons su écouter, discuter et engager les réflexions relatives aux évolutions du POSEI demandées par les autorités nationales. Nous soulignons le travail des groupes de travail thématiques mis en place pour permettre de scinder les réflexions et travaux et ainsi s'engager ensemble un travail collaboratif. Mes collègues le savent, c'est l'écoute et la discussion qui ont motivé mon positionnement de Président du comité sectoriel.

Ainsi je remercie mes collègues du comité d'avoir su se rendre disponibles et alertes durant toute cette année et pour leur confiance accordée. Nous poursuivrons cette année encore, ensemble et avec les autorités nationales et bruxelloises, dans cette voie de la discussion et du partage pour persévérer dans la défense de nos enjeux ultra marins et des budgets qui y sont associés au profit de nos éleveurs et de nos économies insulaires que nous savons déjà suffisamment fragilisées.







## Canne sucre rhum

### Le président du comité sectoriel, Florent Thibault

La campagne sucrière de 2024 restera dans les mémoires comme l'une des plus désastreuses de l'histoire récente. Les trois principaux territoires producteurs, La Réunion, la Guadeloupe et la Martinique, ont tous connu des baisses significatives de leur production de canne à sucre.

**À La Réunion**, la production de canne à sucre a atteint un niveau historiquement bas, avec un tonnage final de 1,135 million de tonnes, soit une diminution notable par rapport aux 1,719 million de tonnes récoltées en 2019.

**En Guadeloupe**, la campagne sucrière 2024 a été particulièrement difficile. Un démarrage tardif, dû à des mouvements sociaux, suivi de conditions météorologiques défavorables ont fortement impacté la récolte. La campagne 2024 s'est terminée sur un tonnage de 409 481 tonnes.

**En Martinique**, la situation est tout aussi préoccupante avec 206 431 tonnes de canne.

Bien sûr, les conditions climatiques expliquent en partie ces baisses importantes de tonnages. Le cyclone Béal et la tempête Candice à la Réunion, les conditions climatiques défavorables aux Antilles, sont évidemment responsable d'une part significative des baisses de production. Elles ne doivent pourtant pas masquer les causes plus structurelles :

- Le manque cruel de substances actives pour pouvoir lutter contre les adventices en milieu tropical,
- La difficulté grandissante à recruter de la main d'œuvre afin d'effectuer la coupe et de mener pleinement les itinéraires techniques,
- La réduction des surfaces en canne qui ne profite pas à la diversification mais est laissée à l'abandon faute de main d'œuvre et de solutions pour l'entretien,
- Les évolutions climatiques qui accentuent les effets cycloniques et font se multiplier les périodes de sécheresse.

Le maillon industriel souffre également de ces faibles volumes amont et les outils industriels, insuffisamment approvisionnés, ne peuvent tourner à plein régime, générant des arrêts de process désastreux en terme de production. Pourtant cette industrie de coûts fixes a besoin de volume pour amortir le poids de ses outils industriels.

Le marché du sucre, qui a été artificiellement haut ces deux dernières années (en raison du conflit en Ukraine) revient à des niveaux bas qui vont encore accroître ces difficultés.

A cela s'ajoutent les effets des accords commerciaux négociés par l'Union Européenne. Ils mettent en concurrence déloyale les sucres roux des DOM qui sont produits dans le respect des règles sociales et environnementales européennes sans commune mesure avec celles des Pays tiers producteurs de sucres roux.

Bien sûr le POSEI joue son rôle mais ses enveloppes définies en 2006 ne cessent d'être érodées par une inflation toujours bien présente.

Il est urgent désormais de s'atteler à lever tous les blocages qui pèsent sur la production (trop souvent le fruit d'une sur-réglementation et d'une inertie administrative), d'augmenter le POSEI pour prendre en compte la réalité des facteurs de production et de tracer des plans de relance ambitieux pour préserver cette culture si importante pour la vie économique, l'emploi et la structuration même de nos territoires insulaires.



### 3 - L'ODEADOM : des interventions au service de la souveraineté alimentaire : L'action aux services des agricultures

**L'ODEADOM au travers l'ensemble de ces dispositifs a payé au titre de 2024 : 358 001 461 €, ce qui représente 59 % du montant total des aides versées à l'agriculture ultra marin.**

**Les paiements de l'office se décomposent ainsi :**

Aide FEAGA et complément national POSEI	312 617 246 € (exercice FEAGA 2024)
Aide forfaitaire aux industries sucrières	38 000 000 €
Crédits d'orientation territorialisés	6 915 757 €
Autres crédits Saint Pierre et Miquelon, Ecophyto	468 458 €

#### LE PROGRAMME POSEI EN TROIS TEMPS

##### > Un travail s'engage sur l'avenir

A partir d'avril 2024, sous l'impulsion des deux Ministères de tutelles et comme cela avait été écrit dans le contrat d'objectifs et de performance de l'ODEADOM, les exercices consacrés à l'évolution du programme POSEI ont été lancés localement.

Dans la continuité, l'ODEADOM a présenté en méthode auprès des représentants des comités sectoriels les deux types de modifications envisagés :

- Structurelles avec des thématiques choisies pour conduire à une révision plus prospective du programme
- Conjoncturelles pour opérationnaliser l'exercice de modifications annuelles classiques.

Durant l'année 2024, concernant les évolutions structurelles deux groupes de travail ont été animés sur les thèmes de la déconcentration et du financement et ont rendu leurs premières conclusions. La troisième thématique sur l'appréciation des liens entre l'octroi des aides du POSEI et structuration des filières n'a pu se constituer ; ce dernier sera repris dans le cadre des suites à donner à l'étude à l'ODEADOM sur la structuration des filières dans les DOM.

Les propositions de modifications conjoncturelles du programme POSEI applicables pour l'année 2025 ont fait l'objet de réunions techniques, sous la présidence de la DISAOM en présence des représentants de la DGPE, de la DGOM et de l'ODEADOM après avis des services des DAAF.

L'exercice a conduit à examiner les 121 demandes de modifications de programme. La grande majorité émanant des territoires (proposées par les filières et examinées en COSDA ou réunions spécifiques).

A noter qu'une fiche type avait été formalisée pour les modifications territoriales à laquelle les différents demandeurs se sont tenus. Ces demandes ont fait l'objet d'une évaluation par les services de l'administration permettant ainsi de porter une cinquantaine de modifications à la Commission européenne dans un calendrier exceptionnellement décalé en 2024. Le programme ainsi modifié a été adopté en janvier 2025.



### > Un programme 2024 en place

La mise en œuvre du programme 2024 par la rédaction de décisions techniques a été conduite au cours du premier semestre, donnant lieu à de nombreux échanges sur leur contenu. Au-delà de la prise en considération des évolutions annuelles, une volonté de simplification est poursuivie.

Dans un objectif d'amélioration continue des processus des propositions de simplification sont avancées visant à faciliter l'accès aux aides pour les opérateurs, à fiabiliser et simplifier la gestion des dispositifs ainsi qu'à adapter les calendriers de gestion pour en améliorer l'efficacité. En 2024, un travail d'envergure a été engagé sur la gestion de la mesure banane à triple fin : sécurisation de la gestion des références individuelles, dématérialisation de l'aide et révision du calendrier de gestion afin d'avoir l'assurance de payer dans le délai coutumier en toute sécurité.

### > Des paiements du programme 2023 qui se stabilisent

Les aides POSEI ont toutes été payées dans les délais pour un montant de 312 617 246 € sur l'exercice FEAGA 2024 par l'ODEADOM.

	FEAGA	CIOM	TOTAL
<b>ODEADOM</b>	262 021 285 €	50 595 960 €	312 617 246 €
<b>ASP</b>	11 779 997 €	2 529 748 €	14 309 745 €
<b>TOTAL</b>	273 801 282 €	53 125 708 €	326 926 991 €

(source RAE POSEI 2023 – FEAGA 2024)

Le taux d'exécution FEAGA atteints 98,8 % sensiblement le même que celui de l'année précédente. En revanche on observe une légère diminution des paiements de 0,3 %.

### Une répartition territoriale qui varie peu par rapport aux années précédentes

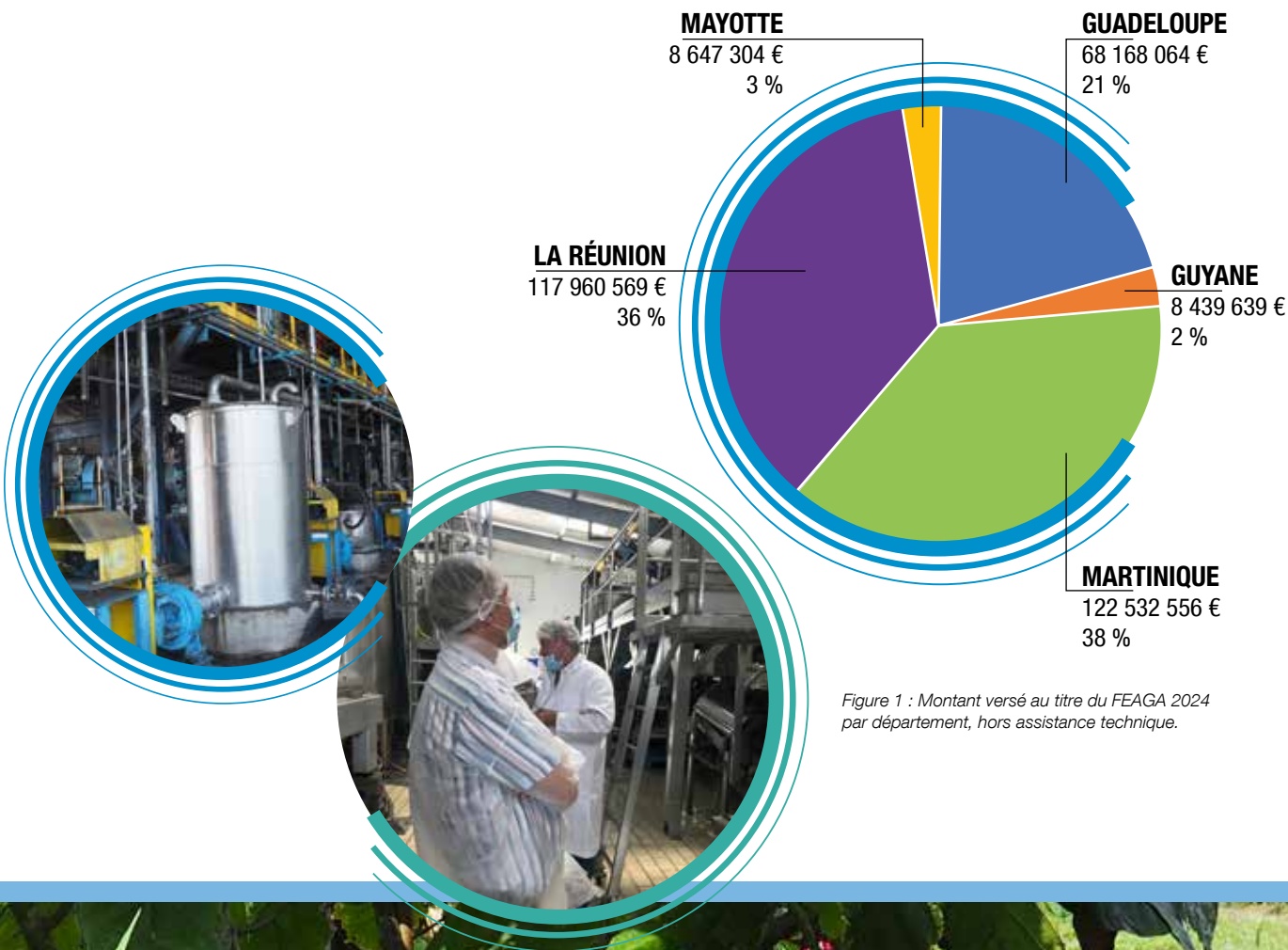


Figure 1 : Montant versé au titre du FEAGA 2024 par département, hors assistance technique.



### 3 - L'ODEADOM : des interventions au service de la souveraineté alimentaire : L'action aux services des agricultures

#### Le contrôle à l'ODEADOM

##### Les contrôles avant paiement

Les contrôles sur place avant paiement sont effectués selon un plan de contrôle annuel établi par l'ODEADOM. Certains sont réalisés directement par l'office et d'autres sont délégués aux DAAF via les conventions de représentation territoriale.

Cette année, l'ODEADOM s'est engagé dans un exercice de rationalisation des contrôles sur place, à titre expérimental, en couplant les contrôles sur place réalisés avant paiement sur l'Aide à la Tonne de Canne Livrée (ATCL) avec les contrôles réalisés par l'Agence de Services et de paiement (ASP) sur l'Indemnité Compensatrice de Handicaps Naturels (ICHN).

Comme prévu par la réglementation, lorsque le taux d'erreur relatif à une mesure est élevé, l'ODEADOM renforce son dispositif de contrôle (taux de contrôle et évolution des décisions techniques), cela a été le cas cette année pour la mesure banane ainsi que pour l'aide à la structuration de l'élevage et les actions transversales.

#### Les contrôles à postériori

Un plan de contrôle après le paiement des aides est établi annuellement par la Commission interministérielle de coordination des contrôles (CICC). Ces contrôles ont été réalisés cette année encore par la Mission de Contrôle des Opérations dans le Secteur Agricole (MCOSA) et par les services régionaux d'enquête des Douanes.

#### Le contrôle interne

Dans l'objectif d'une amélioration continue de la qualité des activités de paiement et de contrôle, le contrôle interne de l'ODEADOM établit chaque année un plan d'actions sur la base de la cartographie des risques de l'établissement et en mesure la réalisation. En 2024, 8 actions/projets ont été réalisées à 100 %.



### L'audit interne

En 2024 deux missions d'audit interne ont été programmées et réalisées, fiabilisant les processus de gestion des mesures :

- Mesure Importation des Animaux Vivants,
- Mesure transformation de la canne à sucre en rhum.

### Les audits externes à l'ODEADOM

En 2024, l'ODEADOM a été soumis à 3 audits externes :

- Audit de la DG AGRI sur la sécurité des systèmes d'information qui a rendu ses conclusions, une recommandation majeure a été formulée sur la politique de gestion des supports amovibles. Cependant, un certain nombre de recommandations mineures ont été formulées qui nécessitent de mettre en place des mesures correctrices.
- Audit de la cour des comptes européennes sur la performance du programme POSEI dont les conclusions sont attendues à l'été 2025.
- Audit du contrôle comptable et financier en cours de finalisation : les auditeurs ont émis une assurance raisonnable sur la maîtrise des risques budgétaires et comptables. Cette assurance raisonnable est conditionnée par la mise en œuvre du plan d'action en lien avec les recommandations exprimées, au nombre de 4.





### 3 - L'ODEADOM : des interventions au service de la souveraineté alimentaire : L'action aux services des agricultures

L'activité d'organisme payeur de l'ODEADOM fait l'objet d'un audit annuel par la Commission de certification des comptes des organismes payeurs - CCCOP -. Le rapport issu de ces travaux est adressé à la Commission européenne pour lui permettre de certifier les comptes de l'office. Les travaux réalisés portent d'une part, sur la conformité de l'organisme payeur avec les conditions d'agrément, le fonctionnement des contrôles internes et des procédures, les modalités de protection des intérêts financiers de l'Union et d'autre part, sur la mise en œuvre des régimes de soutien du FEAGA dans le cadre du POSEI.

Concernant l'exercice financier 2024, le rapport de la CCCOP constate que l'ODEADOM remplit les conditions d'agrément ; que ses comptes annuels et ses déclarations relatives aux dépenses sont exacts ; que les procédures garantissent avec une assurance raisonnable le respect des règles de l'Union et ainsi que les intérêts de l'Union sont protégés. Les résultats sont favorables.





## Des crédits d'orientations territorialisés adaptés aux objectifs locaux

### *Bilan et projets*

Cinq projets **phares** inter-DOM ont été soutenus en 2024 sur la réserve. Ce fond a été constitué en 2023 avec 3 priorités – couvrir plusieurs territoires – répondre à un besoin exceptionnel – atteindre la souveraineté alimentaire. Cette année, une concertation accrue a permis de financer des projets inter dom :

- L'appui au RITA 3, poursuite de l'animation nationale,
- L'aide à la participation des Outre-mer à l'évènement national Terres de JIM,
- Le projet de recherche et développement conduit par l'organisme de sélection UEBC et des coopératives d'élevage de Martinique et de Guyane ayant pour objectif le maintien de la diversité zoogénétique des élevages Brahman, race majoritaire des cheptels bovins viande de ces départements.
- L'étude de production et d'alimentation durable dans les DOM à travers l'établissement d'une matrice de comptabilité sociale et environnementale en Guadeloupe et à La Réunion
- La participation au côté de la DGOM à la réalisation d'un documentaire sur la souveraineté alimentaire dans les DOM intitulé « Archipels, terres de solution autonomie alimentaire dans la France d'Outre-mer »



### 3 - L'ODEADOM : des interventions au service de la souveraineté alimentaire : L'action aux services des agricultures

#### Les projets emblématiques dans les départements :

**Guyane** : l'accent a été mis sur l'encadrement technique et administratif avec une réflexion sur l'organisation de cet encadrement à conduire ces prochains mois.

**Guadeloupe** : la volonté de renforcer les filières fruits et légumes a été déterminante par le financement d'une réflexion sur l'organisation de la filière couplée avec l'appui en conseil à destination des professionnels de cette filière.

**Martinique** : des projets innovants ont été soutenus notamment un cluster regroupant 14 entreprises du secteur de l'agro-transformation afin d'accroître la compétitivité de ses unités en conduisant des actions stratégiques et collectives.

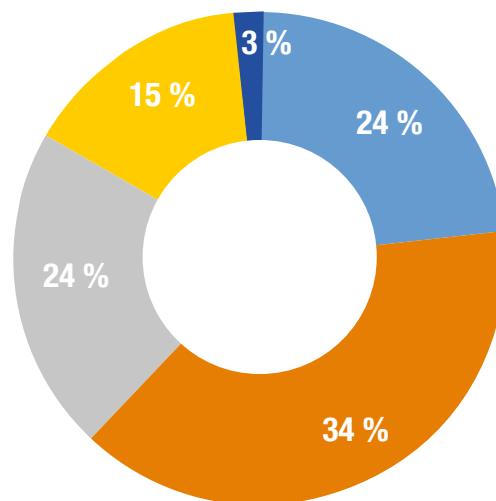
De la même manière un accent particulier a été mis sur l'appui technique des filières végétales diversifiées ainsi que sur la promotion de « visites du pré à l'assiette. » destinées à des professionnels de la restauration.

**Mayotte** : 70 % des crédits sont engagés en contrepartie du volet régional du Programme stratégique national (PSN). Au-delà les crédits sont mobilisés à l'appui au jeunes structures collectives des filières de l'élevage et du végétal ainsi sur des actions de recherche et développement notamment sur la surveillance biologique.

**Réunion** : des projets emblématiques ont été engagés tels que la recherche sur des problématiques sanitaires (maladie avec symptômes atypiques) de la filière fruits et légumes, la mise en place d'un service de remplacement au profit de la filière laitière, ainsi qu'un appui aux conseils auprès des agriculteurs pour les filières diversifiées.

#### Bilan de l'utilisation des crédits d'orientation territorialisés de 6,920 M€ en 2024

Les engagements sont réalisés à hauteur de 98 % soit un montant de 6 791 038 € pour le financement de 182 projets.



#### Répartition des projets par axe

- Axe 1 : Amélioration des savoirs
- Axe 2 : Structuration des filières
- Axe 3 : Développement de l'alimentation locale
- Axe 4 : Promotion de l'agro-écologie
- Axe 5 : Amélioration des conditions et attractivité des métiers

Les projets sélectionnés s'inscrivent dans le cadre des 5 axes qui avaient été fixés par le conseil d'administration de l'ODEADOM. La part consacrée à la structuration des filières reste prépondérante et stable, aidant au fonctionnement des structures collectives. Néanmoins en tendance s'observe un rééquilibrage du budget consacré aux 4 autres objectifs, représentant 66 % des engagements.





**L'ODEADOM un partenaire présent pour l'évolution de l'agriculture des Outre-mer**

**Séminaire Ecophyto InterDom :**

Le séminaire Ecophyto InterDom organisé par Chambre Agriculture France et financé par l'ODEADOM et l'OFB s'est tenu le 25 et 26 novembre au Pôle de Protection des Plantes (3P) du CIRAD, à Saint-Pierre de la Réunion. Il a réuni 65 participants parmi l'ensemble des acteurs et partenaires impliqués dans la mise en œuvre de la stratégie Ecophyto 2030. Le programme du 1er jour a abordé la déclinaison de la Stratégie Ecophyto 2030 dans les Outre-mer, des présentations de résultats des fermes DEPHY et du projet SA'IRA déposé par l'ARMEFLHOR dans le cadre du PARSADA. Ont également été organisés des ateliers thématiques sur l'amélioration des dynamiques de transfert, la mobilisation des données dans les Outre-mer ou encore l'accompagnement au changement de pratiques agricoles.

Le 2<sup>ème</sup> jour a été consacré aux visites en exploitation afin de mettre en relief les pratiques alternatives mises en place chez un producteur de canne à sucre du réseau DEPHY FERMES et sur une exploitation en diversification (pitaya, vanille, palmiste, manioc...) de Saint-Philippe. Le séminaire s'est conclu par une visite du site d'expérimentation de eRcane au Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole du Piton Saint-Leu.



Crédit photo : chambre agriculture France





### 3 - L'ODEADOM : des interventions au service de la souveraineté alimentaire : L'action aux services des agricultures

#### Les réseaux de références

Avec 120 élevages (Guadeloupe, Martinique et Réunion) dont le suivi technico-économique est assuré par 23 techniciens de 13 organisations de producteurs et chambres d'agriculture avec l'appui de l'Institut de l'Élevage, de l'IFIP et de l'ITAVI, les réseaux de références en élevage ont permis d'actualiser les résultats de 15 systèmes-type d'élevage de ruminants et de monogastriques. Ces résultats technico-économiques ont fait l'objet d'une quinzaine de plaquettes et fiches diffusées au cours de l'année (résultats par système de production, référentiels technico-économiques par production, impact de la canicule...) pour alimenter les activités de conseil et éclairer les réflexions sur l'adaptation des modalités de soutien à la production. Après 2 années de suspension en Guyane, l'action devrait reprendre en 2025 sous l'impulsion d'Intervig pour les filières bovins-viande, porcs et poules pondeuses.

En Martinique et en Guadeloupe, les estimations semestrielles du prix de revient de la viande bovine fournies par les réseaux de références en élevage sont retenues depuis 2023 par les interprofessions AMIV et IGUAVIE comme indicateurs EGALIM2. Dans le même objectif, les estimations de coût de production de la viande de porc, de volailles de chair et de lapin le sont également depuis cette année par l'IGUAVIE. A partir de 2025, il devrait en être de même en Martinique pour la viande de porc et de volaille de chair. A la Réunion, les données des réseaux de références en élevage alimentent le calcul des indicateurs retenus par l'ARIBEV pour la loi EGALIM 2 dans les filières laitières, viande bovine et porcine.

En 2024, les réseaux de références en productions de diversification végétale ont poursuivi leurs travaux à La Réunion avec 13 producteurs, en Martinique avec 19 producteurs, dont 2 suivis pour deux cultures, et en Guyane avec 14 producteurs,

dont 4 suivis pour deux cultures. Le réseau de Guadeloupe a par ailleurs été relancé au cours du second semestre 2024, avec l'adhésion rapide de 14 producteurs dont 5 pour deux cultures pivots différentes. Le suivi des cycles culturaux a démarré et se poursuivra en 2025. A La Réunion comme en Martinique, les difficultés persistantes liées aux conditions phytosanitaires et climatiques n'ont pas permis de reconstituer totalement les échantillons pour certaines cultures pivots. Néanmoins, il a été possible de co-construire 3 nouveaux cas-types (« Petite tomate allongée sous serre » et « Fruit de la passion » à La Réunion, « Igname Alata pure » en Martinique) et de mettre à jour les cas-types « Ananas Queen Victoria » et « Mangue José » de La Réunion. En 2 ans, l'augmentation du prix des intrants et du coût de la main-d'œuvre a entraîné une augmentation significative des coûts de production.



## Les RITA

L'année 2024 a permis aux RITA d'entrer officiellement dans leur 3<sup>ème</sup> phase, avec de nouvelles inflexions. Tout d'abord, le resserrement des sujets des projets autour de trois grandes thématiques : l'adaptation au changement climatique et l'accès à l'eau, la souveraineté alimentaire et la moindre dépendance face aux intrants importés dans une optique d'économie circulaire.

Avec des modalités opérationnelles repensées, un accent particulier sera mis à l'avenir sur le transfert des innovations, le développement d'outils numériques, le lien avec la formation et enfin la co-construction des innovations.

Le début de l'année a été marqué par le retour du Colloque des RITA pendant le SIA. La centaine de participants ont bénéficié d'un retour d'expérience sur le Séminaire Agricultures Ultramarines et Changement Climatique co-organisé par Chambres d'agriculture France et l'ODEADOM, d'un point d'étape sur les dossiers PARSADA en Outre-mer ou encore la présentation de projets en lien avec la souveraineté alimentaire.

Des outils visuels et graphiques ont été développés pour mieux cartographier les acteurs RITA, offrant une vue d'ensemble claire des intervenants nationaux et régionaux. L'animation nationale a également contribué activement au séminaire Écophyto inter-DOM qui s'est tenu fin novembre à La Réunion, par l'organisation d'ateliers autour des pratiques de transfert innovantes.

Enfin, en 2024, l'animation nationale des RITA (Chambres d'agriculture France, ACTA et CIRAD) a répondu à l'appel à manifestation d'intérêt « Transitions & Souveraineté ». Visant à concilier résilience et souveraineté alimentaire, ce projet pose les premiers jalons d'un plan d'actions ambitieux et pluriannuel au bénéfice des RITA Régionaux et de l'animation nationale du réseau, lequel plan d'actions sera développé courant 2025.





### 3 - L'ODEADOM : des interventions au service de la souveraineté alimentaire : L'action aux services des agricultures

#### L'Observatoire de l'économie agricole dans les DOM renforce ces réseaux

Les travaux de l'observatoire en 2024 ont porté sur le prolongement des collaborations avec le service statistique ministériel du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire. Ces collaborations ont pris 3 formes :

- La participation à la Commission des comptes de l'agriculture de la Nation
- Un approfondissement des travaux de croisement entre le Recensement agricole 2020 du SSP et des données de paiement des aides à l'agriculture des Outre-mer
- Des transferts d'information entre l'ODEADOM et les services de la statistique et de la prospective des DAAF

L'ODEADOM souhaite à travers son observatoire renforcer la connaissance de l'économie agricole ultramarine. L'observatoire contribue en fonction des attentes des professionnels et des pouvoirs publics locaux des études locales. En 2024, 5 études ont pu être achevées, et 3 études ont été conventionnées.



#### L'agriculture des départements d'Outre-mer en quelques chiffres

##### Exploitations agricoles et travail

Département	Nbr. d'exploitations en 2023	Travail agricole (en ETP) en 2023
Guadeloupe	7 377	6 412
Martinique	2 554	5 646
Guyane	6 175	15 199
La Réunion	5 773	9 856
Mayotte	4 312*	6 263*
<b>Tous DROM</b>	<b>26 191</b>	<b>43 376</b>

Un équivalent-temps-plein (ETP) correspond au travail d'une personne à plein-temps pendant une année entière (un ETP = au moins 1 600 heures travaillées sur l'année).

\* Le nombre d'exploitations et d'ETP à Mayotte sont issus du recensement agricole de 2020

##### Superficie agricole utilisée (SAU)

Département	SAU totale (ha) en 2023	SAU moyenne par exploitation (ha) en 2023	Part de la SAU dans la superficie totale
Guadeloupe	31 487	4,3	19,3 %
Martinique	25 297	9,9	23,3 %
Guyane	38 435	6,2	0,4 %
La Réunion	37 556	6,5	15,5 %
Mayotte	7 470	1,4	15,9 %
<b>Tous DROM</b>	<b>134 751</b>	<b>5,2</b>	<b>1,5 %**</b>

La superficie agricole utilisée (SAU) des exploitations agricoles comprend les terres arables, la superficie toujours en herbe et les cultures permanentes.

\*\* La Guyane s'étend sur une superficie de 86 504 km<sup>2</sup>, bien supérieure à la superficie de 5 645 km<sup>2</sup> des autres DROM. La valeur de la SAU dans la superficie totale pour l'ensemble des DROM tend vers la valeur pour le seul territoire guyanais.

##### Valeur totale de la production agricole (en M€)

Département	Valeur de la production (M€) en 2010	Valeur de la production (M€) en 2023
Guadeloupe	247	263
Martinique	272	291
Guyane	135	169
La Réunion	403	493
Mayotte	68	113
<b>Tous DROM</b>	<b>1 125</b>	<b>1 329</b>

Source : SSP Agreste, Recensement Agricole 2020, Graph'Agri 2023, Comptes régionaux de l'agriculture (2010-2024)

Figure 2 extrait du Memento 2024



## Etude de la structuration des filières agricoles d'Outre-mer

Dans la même optique, une étude inter-DOM a été menée à terme en 2024. Cette étude est motivée par le fait que la structuration des filières agricoles locales apparaît comme un des leviers mobilisables pour atteindre l'objectif de souveraineté alimentaire des territoires. Cependant, bien qu'il existe des structures coopératives, des interprofessions et divers projets de structuration, la situation actuelle présente de fortes disparités entre les territoires et entre les différentes filières et les freins et difficultés à la structuration sont relativement nombreux.

L'étude propose à la fois de renforcer le rôle des interprofessions, et d'encourager le regroupement des structures afin d'optimiser les coûts de fonctionnement, de planifier la production selon les marchés et d'améliorer leur solidité financière.

Parallèlement, une révision de la gouvernance des sociétés commerciales est jugée nécessaire pour assurer une gouvernance transparente et des règles claires, garantissant ainsi l'équité des prix. Pour attirer de nouveaux adhérents, il est recommandé de développer des critères d'adhésion transparents et de communiquer de manière claire sur les avantages des structures collectives.

Enfin, pour encourager la professionnalisation des exploitations non structurées, il est essentiel de fournir un soutien technique renforcé, de résoudre les problèmes structurels tels que l'accès au foncier, et de développer des filières de diversification et de vente directe.

## Présentation, positionnement central en appui aux filières, travaux et études 2024

Un colloque a eu lieu dans le cadre du Salon International de l'Agriculture le 27 février 2024. Ce colloque portant sur « l'Agrotransformation dans les DOM, un enjeu de souveraineté alimentaire ».

Cet évènement s'est structuré autour de trois tables rondes abordant les différentes thématiques telles que les stratégies d'approvisionnement des entreprises de l'agroalimentaire, les enjeux autour de la formation, de l'innovation et du développement local des entreprises de l'agro transformation.

## Les actes du colloque ont été publiés.



20/21

## L'emploi

L'Observatoire a mis en route d'une étude sur la main d'œuvre et l'emploi dans l'agriculture et les filières agroalimentaires des DOM.

Grâce à cette étude, un état des lieux du besoin de main d'œuvre à l'échelle des filières sera conduit, qui aboutira à une analyse des freins et des leviers au développement de l'emploi. Un ensemble de recommandations notamment en matière de référentiels professionnels pour les formations, d'outils de gestion de la ressource en main d'œuvre et d'évolution de la réglementation sera formulé à l'issue de l'étude.

## 4 - L'année 2024 dans les territoires

### MAYOTTE

le directeur de la DAAF,  
Bastien Chalagiraud

#### Une succession de crises conjoncturelles majeures

L'année 2024 a débuté par une crise sociale qui s'est traduite par le blocage de l'île en janvier-février. La population contestait l'installation d'un camp de migrants situé à Cavani sur la commune de Mamoudzou ainsi que l'insécurité chronique. Le blocage a perturbé l'écoulement des marchandises issues de l'activité agricole et agroalimentaire déjà sévèrement affectées par les conséquences de la sécheresse 2023. La production agricole a continué à être confrontée aux surcoûts des intrants découlant de la crise en Ukraine qui ont été atténués par un deuxième dispositif d'indemnisation financé par le ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire. Dans ce contexte déjà difficile, le caractère exceptionnel des destructions causées du 13 au 15 décembre 2024 par le cyclone Chido dans l'archipel de Mayotte reconnu par décret n° 2024-1184 du 18 décembre 2024 portant déclaration de l'état de calamité naturelle exceptionnelle à Mayotte puis par la tempête tropicale Dikeledi le 12 janvier ont mis l'ensemble des producteurs agricoles et des opérateurs des filières dans des situations de grande difficulté.

Dès les premiers jours après le cyclone Chido et malgré le choc subi par tous, des échanges ont été organisés pour tenter de coordonner les premières actions et de trouver des solutions aux besoins exprimés. Dès le 24 décembre, la première des réunions hebdomadaires pour organiser le dégagement des pistes s'est tenue, suivie le 26 décembre d'une réunion avec la profession pour partager un premier bilan de la situation et identifier les mesures d'urgence. Les discussions ont été enrichies par les visites ministérielles et du Président de la République, en particulier celle du 31 décembre à l'occasion de la séquence agricole

organisée avec



Compte tenu des caractéristiques du territoire, outre l'impact affectant sur les secteurs agricoles et agroalimentaires, le cyclone Chido expose notamment les populations les plus démunies du territoire à des difficultés d'approvisionnement pour substituer à moindre coût durant plusieurs mois les productions issues des jardins mahorais qu'elles cultivent et qui constituent l'essentiel de leur alimentation en féculents habituellement. Selon les secteurs, la production mettra des mois voire des années à se relever, et le paysage sera marqué par cet événement durant probablement des décennies.

#### La structuration des filières s'est poursuivie en 2024 conformément aux actions et objectifs du plan de souveraineté alimentaire de Mayotte.

En 2024, le déploiement des outils nécessaires à la structuration des filières s'est poursuivi conformément aux actions et objectifs du plan de souveraineté agricole. A titre d'exemples, les projets structurants suivants ont marqué l'année écoulée :

- Construction d'un pôle de compétence agricole d'infrastructures moderne pour le stockage, la conservation, la transformation et la vente de produits agricoles issus du maraichage, de l'élevage, de pépinière ou de transformation agro-alimentaire
- Modernisation de l'abattoir de volailles





- Accroissement des capacités de production d'œufs en filière organisée avec la mise en service d'un troisième bâtiment d'élevage en volière de 25 000 pondeuses.
- Démarche de labellisation logo RUP initiée par l'association interprofessionnelle de Mayotte avec ses adhérents pour accompagner les opérateurs de la restauration collective hors foyer d'atteindre les objectifs de la loi EGALIM en matière d'alimentation de qualité et durable.

A la différence des exploitations agricoles, les infrastructures de ces entreprises ont été moins impactées par les conséquences du cyclone Chido. Elles constituent ainsi des outils utiles sur lesquels la reconstruction de l'agriculture du territoire pourra s'appuyer. Certains d'entre eux ont pu continuer à poursuivre leur activité dans les jours suivant la catastrophe et fournir ainsi le marché local durant une période où son approvisionnement en denrées alimentaires était particulièrement difficile.

### **Une stratégie, des objectifs et un plan d'action partagés entre l'Etat, le Conseil départemental et la Chambre d'agriculture, de la pêche et de l'aquaculture de Mayotte (CAPAM) pour transformer l'agriculture mahoraise**

Le Plan régional de l'agriculture durable (PRAD) 2023-2029 a été approuvé par arrêté préfectoral du 11 septembre 2024. Ce plan a été élaboré par la direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DAAF) en partenariat avec le Conseil départemental et la CAPAM. L'ambition de ce document stratégique est de faire de l'agriculture un moteur majeur du développement endogène et durable de Mayotte. Il se décline dans 78 actions pragmatiques organisées autour de cinq enjeux principaux :

- Enjeu 1 :** Améliorer l'accès au foncier.
- Enjeu 2 :** Soutenir la professionnalisation de l'agriculture et améliorer les conditions d'exploitation.
- Enjeu 3 :** Soutenir la structuration des filières et la montée en gamme des produits de l'agriculture et valoriser les modèles agricoles mahorais.
- Enjeu 4 :** Promouvoir l'agriculture mahoraise.
- Enjeu 5 :** Accompagner les acteurs agricoles dans leurs démarches financières.

La mise en œuvre du PRAD sera adaptée en 2025 pour intégrer un sixième enjeu « Relancer l'agriculture mahoraise sinistrée par le cyclone Chido ».





## 4 - L'année 2024 dans les territoires



### GUADELOUPE

Le mot du directeur de la DAAF,  
Olivier Degenmann

L'année 2024 en Guadeloupe a connu un contexte climatique marqué par des températures exceptionnellement chaudes et des pluies remarquables, notamment en mars, ayant conduit à la déclaration de l'état de calamité agricole sur plusieurs communes de la Grande-Terre. Le fonds de secours pour l'outre-mer a été sollicité à hauteur de 230 000 €. Les phénomènes cycloniques d'octobre 2023 (tempête Philippe et cyclone Tammy) ont par ailleurs donné lieu à un montant total d'indemnisation de 490 000 €.

Concomitamment, ces conditions climatiques ont conduit à une forte pression de bioagresseurs avec notamment le développement des larves de cécidomye. Cette situation sanitaire a eu un impact important sur la production maraîchère qui a accusé des baisses de production pouvant aller jusqu'à plus de 50 %. La production animale a également pâti de la chaleur exceptionnelle.

La hausse des intrants pour l'agriculture et le renchérissement des coûts de production sont restés des sujets de préoccupation pour la rentabilité et la pérennité des exploitations. Un second volet du régime « Ukraine » notifié à la Commission européenne a été mis en place à travers deux dispositifs : 2,5 M€ pour les exploitations les plus fragilisées produisant de la banane dessert et 900 000 € pour les producteurs de fruits et légumes.

Un suivi de la mise en œuvre du plan de souveraineté alimentaire, adopté en mai 2023, a été réalisé lors d'un Comité d'orientation stratégique et de développement agricole le 14 novembre 2024. Plusieurs projets et actions prioritaires sont en bonne voie de réalisation. Les augmentations de production ne sont cependant pas encore au rendez-vous. Des travaux sont engagés avec l'ensemble des filières pour améliorer la planification de la production et affiner les cibles à horizon 2030. Les objectifs de souveraineté alimentaire restent un vrai défi pour le territoire, dans le cadre de stratégies convergentes de la collectivité régionale au travers du SRDEII (schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation) et de la collectivité départementale dans les domaines du foncier et de l'irrigation.

La campagne des crédits territorialisés de l'ODEADOM a permis de signer en 2024 34 conventions permettant de mobiliser plus de 900 000 €. Les projets de coopération se sont multipliés en 2024 et permettent de créer de réelles dynamiques de territoire. Le projet « Ansam Ansam » porté par la chambre d'agriculture en coopération avec l'IGUAVIE est ainsi un projet ambitieux pour contribuer à relancer la filière bovine.



La sécurisation des viandes vis-à-vis du risque chlordécone reste une priorité de l'État. Le plan de sécurisation a permis de suivre 60 animaux en 2024 qui permettront le versement aux éleveurs d'une prime de 200 € par tête.

La filière canne à sucre a connu une baisse importante du volume de canne broyée, avec 409 481 tonnes, contre 544 414 tonnes en 2023. Cette baisse est due à une année particulièrement pluvieuse contraignant l'accès aux parcelles et à un démarrage très tardif de la récolte en raison d'un conflit sur la rémunération de la canne. Un groupe de travail a été mis en place à l'issue du protocole de sortie de crise afin de réviser la formule de calcul de la richesse saccharimétrique.

Les propositions formulées doivent contribuer à rendre plus transparente la formule et à éclairer les discussions au sein de la filière. Par ailleurs, 3,7 M€ ont été versés aux planteurs ayant livré en sucrerie durant la campagne 2023 dans le cadre de la nouvelle aide à la surface.

Les volumes de production de banane se sont maintenus avec un tonnage de 56 500 tonnes. La pression de la cercosporiose noire et l'augmentation du coût des intrants pèsent toujours sur les résultats des exploitations qui plaident pour élargir la gamme des outils disponibles : traitement aérien par drones et utilisation des variétés issues de nouvelles techniques génomiques.



## 4 - L'année 2024 dans les territoires



### MARTINIQUE

**Le directeur de la DAAF,  
Jean Rémi Duprat**

En début d'année, le chantier de la simplification en agriculture a donné lieu à des concertations locales qui ont permis aux professionnels d'identifier des problématiques qui ne se limitaient pas au champ de la simplification administrative (accès au foncier, accès aux aides européennes FEADER et POSEI...). Prioritairement en 2024, les actions conduites ont porté sur la consolidation d'un plan de lutte contre l'errance canine, la lutte contre la mise sur le marché des productions informelles et des importations illégales de fruits et légumes et la définition de compensations en cas de défrichement de parcelles destinées à être remises en culture.

A partir de septembre 2024, l'île a connu un mouvement de lutte contre la vie chère qui s'est accompagné d'émeutes urbaines. Les entraves à la circulation ont pénalisé la production agricole qui trouvait plus difficilement des débouchés dans la grande distribution. Une unité de transformation de fruits et légumes a été victime d'un incendie partiel, ce qui a conduit à la fermeture du site. Un protocole d'accord a été signé mi-octobre entre l'Etat, la Collectivité territoriale, les parlementaires, l'observatoire des prix, les représentants économiques et les socioprofessionnels. Il a un triple objectif : faire baisser les prix des 6000 produits alimentaires les plus consommés, augmenter la transparence et contrôler la constitution des prix, soutenir la production locale et favoriser l'autonomie alimentaire. Ainsi à partir de 2025, le programme POSEI évoluerait pour expérimenter pour une durée de trois ans, le soutien des agriculteurs qui s'engagent dans un contrat de transition agro-écologique (CTEA).

Sur le plan climatique, la tempête Beryl de juillet 2024 n'a pas été reconnue comme une calamité agricole, contrairement à la sécheresse qui a sévi de janvier à mai 2024 sur l'ensemble du territoire. Un épisode de fortes pluies qui se sont abattues en novembre dans le sud de l'île est en cours d'expertise.

En novembre 2024, la Cour des Comptes de l'Union Européenne, sur la base d'une sélection aléatoire, a auditionné des bénéficiaires du POSEI, des filières de production et de l'alimentation du bétail, dans le cadre de l'audit de performance du programme. Ces travaux donneront lieu à la publication d'un rapport courant 2025.





## Filière Banane

La banane joue un rôle prépondérant dans l'agriculture martiniquaise. Avec 307 planteurs (en baisse de 7% vs 2023), elle occupe 25% de la Surface Agricole Utile de l'île (6 300 ha), et est présente sur 22 des 34 communes du territoire. Cette filière qui emploie 3 500 salariés agricoles (80% de la main d'œuvre agricole non saisonnière) est le premier exportateur du port de commerce. Elle contribue aussi à la souveraineté alimentaire hexagonale où la banane est le second fruit le plus consommé après les pommes. La production martiniquaise 2024 est quasiment au même niveau que celle de 2023, environ 135 700t, essentiellement en raison de la pression constante de la cercosporiose noire et des événements climatiques (sécheresse et Béryl). Par ailleurs, la réfaction du nombre de molécules de traitement autorisées couplée à la diminution du nombre de leurs applications annuelles, ne sont que partiellement compensées par des méthodes de lutte alternatives coûteuses en main d'œuvre. Ainsi, en plus des baisses de volume, les agriculteurs sont confrontés à l'augmentation de leurs coûts de production accentuée par l'inflation sur le coût des intrants. Dans ce contexte et en complément des 3.1 M€ du second volet de l'aide de crise sous régime d'aide Ukraine, une aide exceptionnelle à la trésorerie au bénéfice des planteurs de banane a été mise et en œuvre et 272 planteurs martiniquais ont reçu 6,9 M€ en 2024. Aucune demande d'aide à la reconversion, totale ou partielle, n'a été déposée en 2024. Par ailleurs, les travaux de simplification de la décision technique initiés en 2024, devraient reprendre en 2025.

## Filière canne

La production des 156 planteurs de canne de Martinique est majoritairement destinée aux 7 distilleries qui commercialisent un rhum bénéficiant d'une AOC (bien que deux distilleries plus modestes, produisent aussi du rhum agricole hors AOC). En effet sur les 206 431 tonnes de canne produites en 2024 (en baisse de 1% vs 2023), la sucrerie n'a broyé que 13% du volume, soit 26 935 tonnes. L'arrêt technique pendant 10 jours fin avril de la centrale thermique Albioma explique en partie cette baisse. La seconde raison est le manque de moyens de récolte pour les petits planteurs depuis l'arrêt de la CUMA fin 2019. La canne livrée présentant une faible richesse saccharimétrique, 661 tonnes de sucre ont été produites ce qui correspond à 44% de l'objectif inscrit en seconde année du plan d'entreprise 23-27 de la sucrerie du Galion. L'étude « Bilan prospectif de l'approvisionnement en canne de la sucrerie du Galion » conduite en 2023/2024, formule des préconisations à mettre en œuvre rapidement pour éviter que des planteurs ne se détournent définitivement de la sucrerie.

26/27



## 4 - L'année 2024 dans les territoires



### MARTINIQUE (suite)

Face aux difficultés à recruter la main d'œuvre agricole en charge de l'extirpation manuelle des adventices, le CTCS Martinique a rejoint le projet IDECAS déployé aussi à la Réunion et en Guadeloupe dans le cadre du PARSADA (plan d'action stratégique pour l'anticipation du potentiel retrait européen des substances actives et le développement de techniques alternatives pour la protection des cultures). Ce projet vise à améliorer la connaissance des adventices, à développer des innovations de désherbage et à les déployer auprès des planteurs.

#### Filière Diversification végétale

La météorologie 2024 a été caractérisée par une sécheresse sur les 5 premiers mois de l'année à laquelle ont succédé 7 mois avec des précipitations régulières importantes et parfois intenses. Par ailleurs, la sécheresse s'est accompagnée de fortes chaleurs, notamment nocturnes. Or la faible amplitude thermique entre le jour et la nuit empêche la fructification de certaines espèces.

Ces conditions ont été défavorables aux cultures de plein champ qui n'ont pas facilement accès à l'irrigation, et dont l'accès aux parcelles et les travaux ont été rendu difficiles par les pluies du second semestre.

Les cultures sous abri ont, elles aussi, été pénalisées essentiellement du fait des fortes chaleurs. Ainsi la culture sous serre de tomates ou de laitue n'est plus possible que 6 mois sur 12, ce qui a contraint certains maraichers à arrêter leur activité devenue insuffisamment rentable malgré la mise en œuvre du 3ème guichet d'aide Ukraine Fruits et Légumes. Cette aide exceptionnelle de 889 K€ a indemnisé forfaitairement 312 agriculteurs dont les productions locales de fruits et légumes ont été touchées par la hausse des charges des intrants.

En 2024, l'association à vocation interprofessionnelle AMAFEL a péniblement fédéré les OP de diversification végétale malgré l'élection d'un nouveau président. Suite au retrait de son agrément pour l'accès aux aides du POSEI, une démarche est initiée pour tenter de rassembler au sein d'une nouvelle structure les acteurs de la filière de l'amont à l'aval.

#### Filières de diversification animale

Les abattages de ruminants (bovins, ovins, caprins) sont en baisse de 5 % en 2024 vs 2023, ce qui peut notamment s'expliquer par la sécheresse du premier semestre.





Pour tenter de diminuer les baisses de performances des élevages pendant les périodes de sécheresse, une démarche est initiée depuis 2022 visant à mettre en place une association foncière pastorale (AFP) à destination des éleveurs de ruminants. En 2024, la tenue de réunions publiques d'information a permis de valider un périmètre pressenti et d'identifier des propriétaires intéressés.

Après le dépôt de la demande de création et à l'issue de l'enquête publique, le périmètre arrêté, les statuts et le règlement intérieur retenus permettraient d'envisager le lancement, dernier trimestre 2025, d'une première AFP dans le Nord Caraïbes.

Par ailleurs, un ambitieux projet pluriannuel d'amélioration génétique brahmane a été initié en Martinique et en Guyane, grâce au soutien financier des crédits de l'ODEADOM. Après avoir prospecté aux USA des élevages permettant une amélioration génétique, il s'agit d'importer du matériel génétique brahman en France hexagonale pour procéder à des implantations embryonnaires.



Dans la filière porcine, les volumes abattus en 2024 sont aussi à la baisse, notamment dû aux effets de la canicule 2023 sur la Gestion Technique du Troupeau de Truies (G3T) : malgré l'intervention du fonds de secours outre-mer (FSOM) venant compenser les pertes de marge, on constate une diminution de la production de 19%, notamment causée par des difficultés de renouvellement génétique faute de reproducteurs.

Dans la filière avicole, la production de volailles en système hors-sol accuse d'un léger retrait de 3% par rapport à 2023. Certains éleveurs ne génèrent pas une trésorerie suffisante pour se fournir en aliments dont la hausse ne semble pas connaître de rupture franche. La filière œufs à couvrir assurant habituellement la couverture des besoins du territoire, a connu des ruptures d'approvisionnement qui peuvent s'expliquer à la fois par une augmentation de l'offre et par une baisse momentanée de production en raison d'aléas techniques et économiques dans les élevages.





## 4 - L'année 2024 dans les territoires



### GUYANE

**Le mot du directeur de la DEAAF,  
Patrice Poncet**

L'année 2024 confirme le dynamisme de l'agriculture guyanaise et de l'ensemble des acteurs du monde agricole afin d'atteindre les objectifs du plan de souveraineté alimentaire. Différents éléments marquants illustrent cette tendance.

Le nombre de déclarations de surface a augmenté de l'ordre de 12 % par rapport à 2023. Si on cumule les aides surfaciques versées en 2024 (ICHN, ADMCA, PPR et MAEC-Bio 2023), cela représente une augmentation de 30 % par rapport à 2023. Cela traduit la capacité de l'agriculture à se développer davantage ainsi que l'importance de poursuivre la régularisation des agriculteurs.

Les conditions climatiques continuent à être exceptionnelles, entraînant la saisie de 3 dispositifs de calamités agricoles consécutifs : 2022 au titre des inondations, 2023 et 2024 pour des sécheresses exceptionnelles (faibles pluviométries et températures records). Fin d'année 2024, les agriculteurs ont ainsi pu bénéficier du versement d'aides de crise, au titre de la sécheresse 2023 (2,1 M€) et des surcoûts induits par la crise en Ukraine (intrants Fruits et Légumes, 0,5 M€). Ces événements climatiques sont un des freins à l'augmentation des rendements.

La filière canne poursuit sa restructuration après le rachat de l'unique distillerie guyanaise. Des surfaces supplémentaires ont été plantées et cela se poursuivra en 2024 permettant une augmentation des volumes de rhum produits. Cependant, les rendements 2024 ont été moins élevés que prévu.

Concernant l'élevage, l'interprofession a été officiellement reconnue en 2024 et continue son travail de structuration des filières animales. L'élevage hors sol reste très dépendant de l'approvisionnement en aliments du bétail (fragilité du système d'approvisionnement depuis l'hexagone), ainsi qu'à l'importation des reproducteurs. Des études sont en cours sur la faisabilité d'une usine locale de fabrication d'aliments en remplacement du provendier actuel. Un travail sur la génétique en race Brahmane a également débuté sous l'impulsion de l'OS Brahmane de Martinique (financement COT – Réserve interdom). Fin 2024, il a été acté par les acteurs professionnels et l'IDELE que les réseaux de références seraient relancés à partir de début 2025. Cela concernerait les espèces bovines, porcines et avicoles.





Au niveau de la filière végétale, l'antenne du CTIFL Guyane a été inaugurée en 2024 et a débuté une expérimentation sur les alternatives aux herbicides en maraîchage de plein champs. Cela devrait permettre d'accompagner les agriculteurs guyanais vers plus de résilience vis-à-vis des conditions climatiques.

Le réseau de références des exploitations en production végétale coanimé par l'interprofession et l'ACTA se poursuit. Les premiers résultats sont en cours de consolidation et permettront d'établir des cas types.

L'année 2024 a vu également l'apparition d'une maladie sur les plants de manioc, élément de base de l'alimentation traditionnelle guyanaise, fragilisant l'agriculture vivrière.

Les deux interprofessions ont continué à développer les produits labellisés RUP : 5 nouveaux cahiers des charges validés en productions maraîchères et 3 cahiers des charges mis à jour en productions animales. Le logo RUP représente un levier majeur de la structuration des filières et de la souveraineté alimentaire.

La Chambre d'agriculture a relancé en 2024 l'organisation du SAREGA (salon régional de l'agriculture de Guyane), qui ne s'était pas tenu depuis 2017 et dont la nouvelle édition fut une réussite, en associant l'ensemble des acteurs professionnels.

Concernant le volet foncier agricole, l'année 2024 a été marquée par la mise en œuvre concrète du programme d'actions de la SAFER Guyane et ses divers outils réglementaires dont elle dispose : exercice de son droit de préemption depuis l'été 2024, avec une révision des prix sur 25 projets de vente de parcelles agricoles, les premières rétrocessions de parcelle.

Les filières agricoles ont poursuivi leur structuration grâce aux aides POSEI et aux crédits d'objectifs territorialisés de l'ODEADOM (1,4 M€). Ces derniers ont notamment permis de donner une visibilité à 2 ans pour le GERHOPA, groupement d'employeurs, portant une partie de l'encadrement technique agricole nécessaire au territoire. 56 % de l'enveloppe lui ont été attribués pour financer les postes administratifs et les missions d'ingénierie (le conseil technique étant financé sur les fonds européens). 32 % de l'enveloppe ont été affectés à l'encadrement administratif des structures collectives.





## 4 - L'année 2024 dans les territoires



### LA RÉUNION

le directeur de la DAAF,  
Jacques Parodi

L'année climatique 2024 a été marquée en janvier à La Réunion par le cyclone Belal qui a durement affecté l'agriculture locale avec une trajectoire passant sur l'île. Dans ce contexte, la DAAF, en lien étroit avec la Chambre d'agriculture, a mis en place une organisation inédite, en collaboration avec la DRFIP, pilotée par le Ministère des Outremer, qui a permis un premier versement accéléré du fonds de secours dès le mois d'avril 2024, un temps record. Au total, 1301 dossiers ont été payés, soit 10,5 M€ d'indemnités versées au titre des calamités agricoles.

Les conséquences de ce cyclone se feront durement ressentir toute l'année 2024 sur les productions de fruits et de légumes, en léger retrait malgré une bonne organisation de filière, des projets innovants (champignons, fruits rouges ...) et une très bonne appropriation locale des appels à projets d'investissements nationaux.

La filière canne, affectée par les mauvaises conditions climatiques mais aussi par les pertes de surfaces agricoles, les hausses des coûts de production, le manque de main d'œuvre et les difficultés à lutter contre les mauvaises herbes, affiche une récolte 2024 de seulement 1,137 million de tonnes, ce qui constitue un minimum historique. Pour inverser la tendance baissière, le comité interprofessionnel de la canne et du sucre a mis en place un ambitieux plan de relance, en mobilisant des financements de l'industriel et de l'Etat, complétés par le concours bancaire. Le préfet de La Réunion a également annoncé l'organisation, avec la Région Réunion, des états généraux de la canne au cours du 1er semestre 2025.

Les filières animales, très structurées, affichent une solidité et une progression en volume pour la production de volailles, progression toutefois moins soutenue qu'au cours de la décennie précédente. Notons également la mise en place, par l'ARIBEV, de l'extension de l'accord interprofessionnel établissant une cotisation interprofessionnelle pour les années 2025-2026.

Pour 2024, les crédits d'orientation territorialisés ont constitué des leviers de développement importants :



Trois appels à projets ont été publiés autour de 5 axes stratégiques : amélioration des savoirs, structuration des filières locales, développement de l'alimentation locale, promotion de l'agro-écologie, amélioration des conditions de travail et développement de l'attractivité des métiers. Ainsi, la totalité des crédits ont pu être engagés permettant le financement de 53 projets répondant à différentes problématiques :

- Études (revue de marché de l'agriculture biologique, valorisation des déchets inorganiques pour les filières d'élevage...),
- Actions de recherche et d'expérimentation (développement d'un modèle alternatif en matière de bien-être animal pour la filière cunicole, programme de développement d'auxiliaires de cultures contre les cochenilles, mise en place de parcelles de démonstrations en canne à sucre),
- Conseils individuels (charte des bonnes pratiques amélioration génétique en filière laitière, réduction /suppression des pesticides par l'utilisation d'auxiliaires de cultures en maraîchage),
- Transfert de connaissances (organisation des agrofertiles professionnelles, amélioration de l'itinéraire technique de la vanille en conditions contrôlées...).

Enfin, on pourra noter l'accompagnement du projet porté conjointement par l'ARIBEV de La Réunion et l'IGUAVIE de Guadeloupe pour la mise en place d'une matrice de comptabilité sociale et environnementale dont l'objectif est d'évaluer les impacts des filières d'élevage sur la création / pérennisation des emplois et sur la préservation des enjeux environnementaux.



32/33





## 4 - L'année 2024 dans les territoires

### SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

le directeur de la DTAM,

Seul archipel français de l'Atlantique du Nord, Saint-Pierre-et-Miquelon compte huit exploitations agricoles en 2024. Malgré des conditions pédoclimatiques difficiles et limitantes, une gamme de produits variés est proposée (œufs, légumes et produits à base de légumes et de plantes aromatiques, fromages de chèvre, foies gras et produits à base de canard, volailles de chair, petits fruits rouges, plants...etc). Le territoire ayant le statut de PTOM (Art. 74 de la Constitution), l'UE ne soutient pas directement la filière au titre de la PAC. Ce sont le Ministère de l'Agriculture et la Collectivité Territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon qui assurent le soutien financier de la filière agricole



### SAINT-BARTHÉLEMY

le directeur de la DAAF,

Après la création de l'association des producteurs de Saint Barthélemy, l'objectif est de poursuivre le soutien au développement d'une production de qualité pour une consommation locale. La structuration d'une filière caprine est portée par l'Island Nature Saint Barth Expériences (INE) et suivie par la Collectivité, l'Agence territoriale de l'environnement (ATE) et les services de l'État. Une autorisation préfectorale de fonctionnement de l'abattoir a été produite et le démarrage des abattages caprins a été effectué dans un contexte de création de filière, mais aussi de lutte contre les dégâts environnementaux.

Des échanges sont aussi en œuvre entre la Chambre Economique Multiprofessionnelle (CEM) et l'UT DAAF pour la rédaction d'un plan territorial de l'agriculture durable, de l'alimentation et de la pêche propre à Saint-Barthélemy.



## SAINT-MARTIN

### le directeur de la DAAF,

Saint-Martin compte officiellement 36 exploitations (Recensement agricole 2020) dont 26 à spécialisation animale et 10 à spécialisation végétale. Les services de l'Etat sont engagés autour du plan territorial de l'agriculture durable (PTAD) de Saint-Martin, en collaboration avec la Collectivité et la chambre consulaire interprofessionnelle de Saint-Martin (CCISM). A ce titre, des travaux d'actualisation du plan d'action du PTAD ont été menés en 2024 par l'UT DAAF en associant les autres parties prenantes.

Après avoir défini le cadre spécifique d'intervention du nouveau plan stratégique national (PSN), dont l'autorité de gestion pour le FEADER non surfacique est assurée par l'État, des travaux ont été menés par l'UT DAAF et l'ASP pour la préparation de l'ouverture aux demandes des dispositifs d'aides. Ces financements permettront de soutenir les investissements chez les producteurs et dans les entreprises et permettront d'accompagner également les missions de formation auprès du monde agricole.

L'État continue de soutenir le renforcement des missions d'accueil, d'information, de conseil et d'animation pour les agriculteurs et leurs collectifs, grâce à un appui financier auprès de la CCISM. La rédaction d'un cahier des charges pour une étude technico-économique du secteur agricole de Saint-Martin a été initiée en 2024 via une collaboration entre l'UT DAAF, la CCISM et la Collectivité.

L'appui à l'élevage, notamment dans l'attente de la réouverture de l'abattoir, est un enjeu important et le travail concerté entre le monde professionnel et les autres parties prenantes est en cours. Les travaux de mise aux normes de l'abattoir de Saint-Martin (EGEA) ont été suivis par l'UT DAAF et le SALIM de la DAAF de Guadeloupe. Des missions de



sensibilisation et d'accompagnement des éleveurs pour l'identification des animaux ont été conduites par la CCISM et suivies par l'UT DAAF.

Sur le volet végétal, une stagiaire d'AgroParisTech en Master I a été accueillie par l'UT DAAF pour la rédaction d'un rapport sur les productions végétales de Saint-Martin. La lutte contre le charançon rouge du Palmier se poursuit avec des missions de terrain effectués par l'UT DAAF et un accompagnement par la FREDON et le SALIM de la DAAF de Guadeloupe.

Sur le plan de l'organisation locale des services, il est à noter la création d'une préfecture de plein exercice à Saint-Martin en janvier 2025.





## 5 - Un établissement qui s'engage dans un nouveau contrat



Avec un nouveau contrat d'objectifs et de performance (COP), l'établissement se devait de renforcer ses équipes afin de s'approcher de son plafond d'emploi et répondre aux mieux aux nouveaux objectifs fixés.

Avec 8 départs et 13 arrivées, l'office a vu ses équipes se renouveler profondément pour certains services (secrétariat général – contrôles et suivi des audits). Le travail mené tout au long de l'année a permis d'atteindre un niveau d'emploi avoisinant les 41 agents, ce qui a nécessité un effort de formation et d'accompagnement tout au long de l'année.

Avec une équipe au complet, le secrétariat général a revu les attributions de certains agents afin d'avoir une meilleure organisation et répondre à la demande formulée par les administrations de tutelle de l'office de professionnalisation de la gestion des ressources humaines de l'établissement. Un certain nombre de chantiers ont été lancés, avec de la simplification et de la sécurisation des procédures notamment en matière de budget et de marchés publics.

L'établissement a été en mesure d'accompagner ses agents au quotidien en matière de RH notamment sur la gestion carrière mais aussi sur des sujets comme la protection sociale complémentaire obligatoire au 1er janvier 2025.

L'équipe informatique a été reconstituée avec l'arrivée d'un nouveau responsable des systèmes d'information (RSI) dont le premier chantier a été de dresser un bilan du système d'information de l'Odeadom. Il a pu travailler, entre autres, à :

- Ajustement du mode de fonctionnement des prestataires avec une révision des prestations et une réduction des sollicitations de la tierce maintenance applicative (TMA)

- Finalisation de la migration technique du système d'information Andromaid logiciel de paiement des aides du POSEI,

- Plateforme d'acquisition des données (PAD) outil de téléprocédures: Développements spécifiques pour améliorer la récupération des fichiers déposés par les bénéficiaires

- Pep Premium : interfaçage avec Andromaid pour le paiement de aides par l'agence comptable. Il est à noter que le déploiement de « Pep Premium » a de nouveau été reporté. Ce projet inter-établissement vise à remplacer du logiciel budgétaire et comptable « Sirepa ».

De son côté, le responsable de la sécurité des systèmes d'information (RSSI) a mené un travail de sensibilisation des agents à la sécurité informatique avec notamment la mise en place d'une formation initiale dispensée à toute nouvelle recrue le jour de sa prise de poste. Il a par ailleurs apporté son appui pour répondre aux différents audits informatiques (DG-AGRI, CCCOP et audit interne). Il a mis en place une politique d'utilisation des supports amovibles en réponse à une recommandation majeure de la DG-Agri sur le sujet.

En 2024, le budget de fonctionnement s'est élevé à 5,527 M€, dont 3,459 M€ correspondent à la masse salariale. Les dépenses d'investissement, correspondant aux dépenses d'assistance à la maîtrise d'ouvrage et à la maîtrise d'œuvre du logiciel et à des achats informatiques (ordinateurs portables et licences), ont représenté 1,616 M€.

Le contrôle interne a poursuivi ses missions avec de nombreux chantiers :

- Mise en place d'un suivi annuel des déclarations de conflits d'intérêts de l'ensemble des agents à l'occasion de l'entretien professionnel annuel.
- Réalisation d'une revue complète du guide de procédure Réseaux de référence et du dispositif de supervision
- Révision du guide de procédure des Productions végétales diversifiées
- Mise à jour de l'instruction sur le RSA sur les états transmis par les Douanes
- Mise à jour du guide de procédure suite à la mise en production PAD Aide au maintien de l'activité sucrière
- Elaboration et mise en œuvre d'une procédure commune Ordonnateur / Agence comptable de gestion des créances
- Réalisation d'une EMGR (échelle de maturité de la gestion des risques) sur le processus paye et élaboration d'un plan d'actions
- Élaboration du document cadre du contrôle interne à l'ODEADOM
- Élaboration d'un vadémécum de contrôle interne des missions POSEI dans les DAAF

Il a de manière générale apporté son appui dans le travail de réponse aux différents audits de l'année.

Le dialogue social a été assuré avec sérénité permettant un travail constructif avec les représentants du personnel notamment lors du process de validation du COP 2024-2028.

Le Comité social d'administration (CSA) de l'établissement a notamment approuvé une note de service relative aux régimes indemnitaires des agents, un nouveau règlement intérieur et le rapport social unique 2023. Il a nommé un groupe de travail télétravail avec pour objectif de tirer un bilan du télétravail en place et de procéder à la révision de la note de service en vigueur.

Le CSA a eu à se prononcer sur l'organisation du travail en période de jeux olympiques en 2024.

Il convient de signaler que la convention créant le groupement comptable arrivait à son échéance le 31 décembre 2024. Elle a été renouvelée suite à l'avis favorable du CSA de chaque établissement concerné.

### L'équipe de l'ODEADOM au complet

36/37





## 5 - Un établissement qui s'engage dans un nouveau contrat

### DIRECTION

Jacques **ANDRIEU** - Directeur  
Valérie **GOURVENNEC** - Directrice adjointe  
Sarah **BEAUJOUR** - Assistante de direction  
Chargée de communication

### AUDIT INTERNE

Valérie **GOURVENNEC**  
Directrice adjointe

### PRÉFETS

Représentants territoriaux  
DAAF - DGTM - DTAM

### OBSERVATOIRE DE L'ÉCONOMIE AGRICOLE D'OUTRE-MER

Pauline **CUENIN**, Théo **BRANSWICK**

### SECRETARIAT GÉNÉRAL

David **BATISTA**  
Secrétaire général  
Morgan **BONNEVIE**  
Adjoint

Chargée de missions  
transversales  
Nelly **GRAND**

Ressources humaines  
Christine **CHARPENTIER**  
Muriel **KERGREIS**

Affaires générales  
Hanane **BOUCLIM**

Systèmes d'informations  
Norbert **BOUHNIC** (RSSI)  
Fabien **CLIN** (RSI)

### SERVICE PRODUCTIONS DIVERSIFIÉES

Laure **LACOUR**  
Cheffe de service  
Dominique **BRULÉ**  
Adjointe

### Pôle filières Végétales

Cyril **HOSTACHE**  
Chef de pôle  
Nathalie **DECORME**  
Élodie **HILAIRE**  
Sindy **ROUL**

### Pôle Filières Animales (RSA – IAV – Elevage)

Adeline **ANDRES**  
Cheffe de pôle  
Richard **BONNAL**  
Florent **PATEREAU**  
Aline **PERRIN**

### Pôle Mesures conventionnées

Leïla **ELOUARDI**  
Cheffe de pôle  
Guillaume **MURAILLE**

### SERVICE GRANDES CULTURES

Marie **DUCAMP**  
Cheffe de service  
Sandrine **CHEVILLON**  
Adjointe

### Pôle banane

Grégoire **DAMIEN**  
Chef de pôle  
Thomas **CUNEO**  
Clothilde **CARDON**

### Pôle canne à sucre/ rhum

Philippe **FERET**  
Stone **DE ALMEIDA**

### SERVICE CONTRÔLES ET SUIVI DES AUDITS

Patricia **REMOND**  
Cheffe de service  
Mathieu **DESCAMPS**  
Adjoint

### Contrôle

Alexandre **CARDON**  
Didier **KEDIM**  
Thomas **PIERRE**  
**XX**

### Contrôle interne **XX**

AGENCE COMPTABLE  
(ODEADOM, NAD,  
FranceAgriMer,  
Agence Bio)

Lydia **DAIGREMONT**  
Agent comptable  
Jérôme **MELANIE**  
Fondé de pouvoir

### SERVICE COMPTABILITÉ

**Martine PINHEIRO**  
Cheffe de l'Unité  
Révision Comptable

### SERVICE VISA DES INTERVENTIONS

Christine **TEULÉ**  
Chef de Service  
Elsa **PINHEIRO**  
Cheffe de l'Unité Visa  
des aides à l'outre mer

Olivier **ALQUIER**  
Flora **VELNA**



38/39





## 5 - Un établissement qui s'engage dans un nouveau contrat



### Une communication rythmée

L'ODEADOM communique sur ses missions d'accompagnement des filières agricoles ultramarines, de concertation et d'expertise.

### Des actions qui visent à :

- Appuyer la mise en œuvre des politiques publiques
- Sensibiliser le public et les correspondants à la spécificité des filières agricoles et agroalimentaires des Outre-mer
- Partager les informations à destination du développement économique des filières

#### • SIA 2024 :

Cette édition particulière pour l'Office a été marquée par les 40 ans de l'ODEADOM et par la signature du COP 2024-2028 qui définit les grandes orientations de l'établissement pour les 5 prochaines années.

La présence institutionnelle a été particulièrement importante et appréciée, et de nouveaux formats de conférences sur le stand ont été testés avec succès.

#### • Autres évènements agricoles ou ultramarins :

L'ODEADOM a participé en 2024 à certains évènements spécifiques outre-mer ou agricoles (Journées vanilles françaises, Terres de Jim, Agro Fert'iles...)

### Produits éditoriaux multiples

Maintien et développement des publications, papier et électronique

- Lettres Océane (3 numéros)
- Rapport d'activité
- Mémo agriculture Outre-mer / plaquette
- Catalogue des études et études
- Rapport annuel d'exécution du Programme POSEI
- Études et notes pilotées par l'observatoire
- Actes du colloque « agricultures ultramarines et changement climatique » avec CdA France d'octobre 2023
- Actes du colloque « L'agrotransformation dans les DOM, un enjeu de souveraineté alimentaire » de février 2024 ...





# 5 - Un établissement qui s'engage dans un nouveau contrat

Le rapport annuel d'activité a été allégé, remanié, rendu plus attractif et lisible et édité cette année dès le mois de février 2023.



Un « mémento agriculture et agro-alimentaire des Outre-mer » pour un public large, en valorisant notamment les données récentes du dernier recensement agricole.



La lettre Océane qui poursuit son objectif de 3 publications annuelles et dont les retours sont positifs avec une diffusion croissante.



Les notes de l'observatoire économique des Outre-mer, à destination plus professionnelle, diffusées uniquement par voie électronique et disponibles sur le site internet. A noter que l'observatoire donne également la possibilité d'accéder à l'ensemble des données publiques utilisées pour son bilan via l'interface VisioNet.

## Glossaire, signes, acronymes

**AOC** : Appellation d'Origine Contrôlée

**ARIBEV** : Association Réunionnaise Interprofessionnelle du Bétail, de la Viande et du lait

**ARIV** : Association Réunionnaise interprofessionnelle de la volaille

**ARMEFLHOR** : Association Réunionnaise pour la modernisation de l'économie Fruitière, légumière et horticole

**ASP** : Agence de services et de paiements

**ATCL** : Aide à la tonne de cannes livrées

**CCCOP** : Commission de certification des comptes des organismes payeurs

**CIOM (comité/budget)** : Comité interministérielle aux Outre Mer

**CIRAD** : Centre de recherche agronomique pour le développement

**COSDA** : Comité d'orientation stratégique et de développement agricole

**CSA** : Comité social d'administration

**CUMA** : Coopérative d'utilisation des matériels agricoles

**DAAF (DEAAF, DGTM, DTAM)** : Direction de l'Alimentation, de l'agriculture et de la Forêt

**DEPHY** : Réseau de démonstration, expérimentation et production de références

**DISAOM** : Déléguée interministérielle à la souveraineté agricole des Outre mer

**DGOM** : Direction Générale des Outre mer

**DGPE** : Direction Générale de la performance économique et environnementale des entreprises

**DRFIP** : Direction régionale des finances publiques

**EcoPhyto** : Plan de réduction de l'usage des produits phytopharmaceutique

**EGALIM** : loi pour « l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine et durable »

**ErCane** : institut technique de la Canne à la Réunion

**FEADER** : Fond européen Agricole pour le développement Rural

**FEAGA** : fond européen Agricole de Garantie

**FSOM** : Fond de secours OM

**ICHN** : Indemnité compensatoire de handicaps naturels

**IDELE** : Institut de l'élevage

**IFIP** : Institut français du porc

**INRAE** : Institut nationale de la recherche public oeuvrant pour un développement cohérent et durable de l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

**INTERVIG** : Interprofession de l'élevage de la viande de Guyane

**ITAVI** : Institut technique des filières avicole, cunicole et piscicole

**IT2** : institut technique tropical

**MASA (MASAF)** : Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire

**MOM (MIOM ; MDOM)** : Ministère des Outre Mer

**ODEADOM** : Office de Développement de l'Economie Agricole des Outre me

**OFB** : Office Français de la Biodiversité

**OP** : organisme payeur/organisations de producteurs

**PAD** : plateforme d'acquisition de données

**PARSADA** : Plan stratégique pour l'anticipation du potentiel retrait des substances actives et le développement de techniques alternatives pour la protection des cultures

**POSEI** : programme portant mesures spécifiques dans le domaine de l'agriculture en faveur des régions Ultrapériphériques

**PRAD** : Plan régional de l'agriculture durable

**PSN** : Plan Stratégique National

**RITA** : Réseau d'innovation et de transfert agricoles

**RSA** : Régime spécifique d'approvisionnement

**RSI RSI** : Responsable des systèmes d'information et Responsable de la sécurité des systèmes d'information

**RUP** : Région ultrapériphérique de l'union européenne

**SSP** : Service de la statistique et de la prospective





**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



GUADELOUPE

GUYANE

MARTINIQUE

MAYOTTE

LA RÉUNION

SAINT-BARTHÉLEMY

SAINT-MARTIN

SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

Ce rapport annuel peut être téléchargé sur [www.odeadom.fr](http://www.odeadom.fr)

## ODEADOM

12, rue Henri Rol-Tanguy  
TSA - 60006  
93555 MONTREUIL CEDEX  
[odeadom@odeadom.fr](mailto:odeadom@odeadom.fr)  
Tél. : 01 41 63 19 70  
[www.odeadom.fr](http://www.odeadom.fr)

